

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026**

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19 Heures 15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JUMEAU, Maire.

Présents : JUMEAU Philippe, MERCIER Aurélie, MELIN Ludovic, ADAM Céline (arrivée à 19H20), JASMIN Thierry, CHANTREAU Michel, MAZE Marie-Noelle, NATIVEL Christine, OUVRIER BONNAZ Bertrand, Carla LEDUCQ, THROMAS Alain, MAGOT Laure (arrivée à 19H27)

Absente excusée : VEILLON Claude (pouvoir Aurélie MERCIER), RAMCHURN Marie-Françoise (pouvoir à Philippe JUMEAU) BELLOT Nicolas (pouvoir à Laure MAGOT)

Date de convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Carla LEDUCQ

Le quorum est atteint : 15 conseillers municipaux en exercice et 11 présents à 19H15.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril 2026.
- 2- Election des délégués du conseil municipal et leurs suppléants aux sénatoriales
- 3- Informations diverses

Arrivée de Céline ADAM à 19H20

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Vu la remarque observée par

-Michel CHANTREAU qui déplore l'insuffisance professionnelle du maître d'œuvre de l'ombrière solaire sur la problématique rencontrée sur les fondations du bardage.

Après avoir mentionné ces éléments, Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026. Celui-ci est adopté par 9 voix pour et 2 abstentions (Carla LEDUCQ et Alain THROMAS)

Arrivée de Madame MAGOT Laure à 19H27.

2-ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES (2026-06-01)

Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Madame MAZE Marie Noelle, Monsieur CHANTREAU Michel, Madame NATIVEL Christine, Madame MERCIER Aurélie

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus : 3 délégués et 3 suppléants.

Il a invité les membres du conseil municipal à procéder, au scrutin secret au vote des délégués.

Les résultats sont :

Nombre de conseillers présents et représentés	15
Nombre de conseillers présents à l'appel (n'ayant pas pris au vote – abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	15

Liste nominative des personnes désignées :

Délégués titulaires : Philippe JUMEAU, Aurélie MERCIER, Thierry JASMIN

Délégués suppléants : Céline ADAM, Ludovic MELIN, Carla LEDUCQ

L'enveloppe des résultats est transmise en Préfecture de Niort, le soir même et il est procédé à l'affiche des résultats à la porte de la mairie.

3-INFORMATIONS DIVERSES

3-1 Chiens errants :

Suite mail reçu d'une habitante sur la gestion des chiens errants sur la commune, Monsieur le maire informe l'assemblée de rappels sur la procédure.

Il indique que la commune a conventionné avec la fourrière animale « Animal Or » qui prend en charge les chiens errants tous les jours sauf le dimanche. La récupération s'effectue rapidement dans les deux heures qui suivent.

Si l'animal trouvé par le particulier peut être pris en charge par lui, la mairie contactée, prévient Animal Or qui prend contact avec la personne qui a trouvé l'animal pour le récupérer chez lui.

Si l'animal est trouvé par la commune ou déposé à la mairie, il rejoint le chenil communal et la fourrière intervient à suivre.

Un rappel de procédure sera transmis par mail aux élus. Celle-ci figure dans la sacoche d'astreinte élus.

Monsieur le maire indique que pour le transport de chiens, la commune devra se munir d'une cage spécifique à disposer dans le véhicule de la commune.

3-2 Aire du vallon – nuisances

Monsieur le maire a pris un arrêté modifiant les horaires d'utilisation des structures city stade et tyrolienne. Les horaires sont : 6H - 21H30.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le maire propose de faire un tour de table.

Céline ADAM informe le conseil municipal du changement de copieur à l'école. Il s'agissait d'un copieur reconditionné en location. Il a été remplacé par un copieur reconditionné de 6 mois, sous garantie à l'achat. Par ailleurs, un ensemble de mobilier pour la salle de réunion sera réalisé.

Monsieur CHANTREAU souligne un problème d'entretien sur la route de Soignon et relève également la question d'entretien de la mare aux loups

Thierry JASMIN indique que le nécessaire est en cours pour l'optimisation du tracteur Renault afin que son utilisation soit améliorée.

La séance est levée à 21 H 45.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le JEUDI 11 JUIN 2026 à 19H30

Le secrétaire de séance,
Carla LEDUCQ

Le Maire,
Philippe JUMEAU